
**COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES RELATIONS ENTRE LES
AUTOCHTONES ET CERTAINS SERVICES PUBLICS AU QUÉBEC :
ÉCOUTE, RÉCONCILIATION ET PROGRÈS**

Date : Le 21 août 2018

L'Honorable Jacques Viens, Président

Femmes autochtones du Québec

et

Procureure générale du Québec

et

**Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee) et
Gouvernement de la Nation Crie**

et

Innu Takuaikan Uashat mak Mani-Utenam

et

Regroupement Mamit Innuat Inc.

et

**Association des policières et policiers
provinciaux du Québec**

et

The Naskapi Nation of Kawawachikamach

et

**Assemblée des Premières Nations Québec-
Labrador**

et

Conseil de la Nation Atikamekw

et

**Regroupement des centres d'amitié
autochtones du Québec**

et

Makivik Corporation

et

Service de police de la Ville de Montréal

et

Directeur des poursuites criminelles et pénales

et

**Conseil Cri de la santé et des services sociaux de
la Baie James**

PARTICIPANTS

**ORDONNANCE DE LEVÉE PARTIELLE DE L'ORDONNANCE DE
HUIS CLOS DES TRANSCRIPTIONS PAR STÉNOGRAPHIE DU
DOSSIER HC-27 ENTENDU LE 17 AVRIL 2018**

I. LE CONTEXTE

[1] Le 17 avril 2018, le Procureur de la *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec: écoute, réconciliation et progrès* (la « Commission ») M^e Donald Bourget a présenté devant le Commissaire Jacques Viens une demande verbale de huis clos dans le dossier HC-27, entendu le jour même.

[2] M^e Bourget a allégué que ce dossier relevant de l'application de la *Loi sur la protection de la jeunesse* (c. P-34.1) (la « LPJ ») soit tenu à huis clos afin de protéger l'identité du ou des témoins entendus, incluant les enfants et les parents visés par le témoignage, ainsi que la confidentialité des renseignements personnels.

[3] Le Commissaire a accueilli la demande de huis clos et a rendu les ordonnances verbales suivantes, le 17 avril 2018 :

ORDONNE la tenue à huis clos de l'audience du ou des témoins dans le dossier HC-27 prévue ce jour devant la Commission concernant un cas d'espèce relevant de l'application de la *Loi sur la protection de la jeunesse*;

INTERDIT à quiconque de divulguer, de publier, de communiquer ou de diffuser l'ensemble du témoignage dans le dossier HC-27;

ORDONNE que les médias prennent les mesures pour que les appareils d'enregistrement visuel ou sonore soient inopérants, afin de respecter la présente ordonnance;

ORDONNE l'exclusion des personnes qui ne sont pas autorisées selon l'article 44 des *Règles de procédure et de fonctionnement* de la Commission à assister aux audiences à huis clos;

ORDONNE aux procureurs de la Commission d'examiner les transcriptions par sténographie du témoignage dans le dossier HC-27 pour effectuer le caviardage nécessaire de façon à soustraire tous éléments identificatoires des personnes concernées par le présent dossier.

[4] Un projet des transcriptions par sténographie du témoignage dans le dossier HC-27 a été transmis aux participants et à l'intervenant à la Commission le 20 juillet 2018, leur laissant quinze (15) jours pour émettre tous commentaires, correctifs ou contestations.

II. LA DÉCISION

[5] **CONSIDÉRANT** que le Décret 1095-2016 adopté par le gouvernement du Québec le 21 décembre 2016, constituant la présente Commission d'enquête selon l'article 1 de la *Loi sur les commissions d'enquête* (c. C-37), mentionne :

« QUE les audiences de la Commission soient publiques et que celle-ci puisse, lorsqu'elle l'estime approprié, mener ses travaux à huis clos ou prendre toute autre mesure afin de protéger l'identité de témoins et

les renseignements personnels, tant à l'audience que lors de la communication de son rapport; »

[6] **CONSIDÉRANT** le mandat de la présente Commission tel qu'énoncé dans le Décret 1095-2016 :

« QUE la Commission ait pour mandat, en tenant compte des enjeux mentionnés dans le préambule, d'enquêter, de constater les faits, de procéder à des analyses afin de faire des recommandations quant aux actions correctives concrètes, efficaces et durables à mettre en place par le gouvernement du Québec et par les autorités autochtones en vue de prévenir ou d'éliminer, quelles qu'en soient l'origine et la cause, toute forme de violence et de pratiques discriminatoires, de traitements différents dans la prestation des services publics suivants aux Autochtones du Québec : les services policiers, les services correctionnels, les services de justice, les services de santé et les services sociaux ainsi que les services de protection de la jeunesse; »

[7] **CONSIDÉRANT** les *Règles de procédure et de fonctionnement* de la Commission aux articles 43, 44, 45, 46, 47 sur le huis clos et les ordonnances d'interdiction de divulgation, de publication ou de communication, ainsi que l'article 88 sur la couverture médiatique;

[8] **CONSIDÉRANT** les articles 11.2, 11.2.1, 82 et 96 de la LPJ concernant la confidentialité des renseignements recueillis dans le cadre de cette loi;

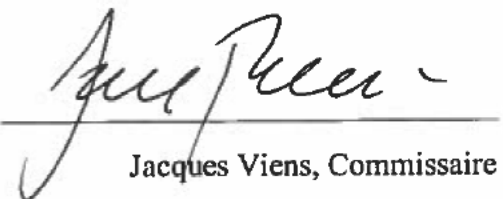
[9] **CONSIDÉRANT** que la Commission s'inspire des lignes directrices de la Politique sur le caviardage de la *Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ)*¹ ayant pour but de protéger l'identité de personnes ou de cacher des informations sensibles relatives à une personne à l'intérieur de décisions portant sur des matières jugées délicates;

[10] **CONSIDÉRANT** l'expiration du délai de quinze (15) jours suite à la transmission du projet des transcriptions par sténographie du témoignage dans le dossier HC-27 ainsi que les commentaires transmis par les représentants des participants et de l'intervenant à la Commission, le cas échéant;

[11] **CONSIDÉRANT** que le caviardage des transcriptions par sténographie du témoignage dans le dossier HC-27 protège l'identité du ou des témoins entendus le 17 avril 2018, incluant les enfants et les parents visés par le témoignage, ainsi que la confidentialité des renseignements personnels;

POUR CES MOTIFS, LE COMMISSAIRE :

[12] **ORDONNE** la levée partielle de l'ordonnance de huis clos rendue le 17 avril 2018 permettant la publication des transcriptions par sténographie caviardées du ou des témoins entendus le 17 avril 2018 dans le dossier HC-27, tel qu'annexées à la présente ordonnance.


Jacques Viens, Commissaire

¹ *Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ)*, Politique N° DIJ-01 – Politique sur le caviardage, Date d'entrée en vigueur 2011-10-16, Date de mise à jour 2017-03-14, en ligne : https://soquij.qc.ca/documents/file/corpo_politiques/politique-sur-le-caviardage.pdf

ANNEXE 1

DEMANDE VERBALE DE HUIS CLOS

1 donner une idée du programme de la journée? Je
2 comprends qu'hier on a déjà annoncé que ce serait à
3 huis clos, en présumant que j'accorderais un huis
4 clos étant donné que vous m'avez annoncé que vous
5 feriez une demande.

6 **Me DONALD BOURGET :**

7 Oui. Effectivement, étant donné la nature des
8 trois dossiers qui seront entendus ce matin, en
9 commençant par le dossier de madame [REDACTED], il
10 s'agit de situations relevant de l'application de
11 leur protection de la jeunesse, donc sous le
12 principe là, de la plus grande confidentialité, de
13 sorte qu'effectivement je vous demande, dans ce
14 dossier-ci ainsi que dans les deux autres à venir,
15 qu'il y ait une ordonnance de huis clos, et
16 qu'éventuellement il puisse y avoir une levée
17 partielle au niveau de la transcription des notes
18 sténographiques pour protéger, effectivement,
19 l'identité des personnes, des enfants concernés.

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 Um-hum. Alors les dossiers sont HC...

22 **LA GREFFIÈRE :**

23 HC-26, le prochain dossier.

24 **LE COMMISSAIRE :**

25 Et 27 et 28.

1 **LA GREFFIÈRE :**

2 Et 27 et 28, oui.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 Bon. Alors HC-26, c'est le dossier qui concerne
5 madame [REDACTED] ?

6 **Me DONALD BOURGET :**

7 C'est bien ça.

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 Le HC-27...

10 **Me DONALD BOURGET :**

11 Sera le dossier suivant...

12 **LA GREFFIÈRE :**

13 [REDACTED]

14 **Me DONALD BOURGET :**

15 ... qui est sur le rôle. Et le troisième dossier,
16 effectivement, prévu pour onze heures, sera
17 également l'objet d'un huis clos. Donc HC-28.

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 Il s'agit du dossier relatif à la Protection de la
20 jeunesse.

21 **Me DONALD BOURGET :**

22 Les trois dossiers... bon. Monsieur le
23 Commissaire.

24 **LE COMMISSAIRE :**

25 Alors Considérant que le procureur de la Commission

1 informe le Commissaire que la Commission entend
2 faire la preuve dans les dossiers HC-26, HC-27 et
3 HC-28, trois (3) dossiers qui seront entendus ce
4 matin, qui sont des cas d'espèce relevant de
5 l'application de la Loi sur la Protection de la
6 jeunesse, alors;

7 Considérant les articles 43 à 47 et 88 des Règles
8 de procédure et de fonctionnement de la Commission;
9 Considérant plus spécialement les articles 11.2,
10 11.2.1, 82 et 96 de la Loi sur la Protection de la
11 jeunesse;

12

13 **POUR CES MOTIFS :**

14

15 **J'ORDONNE** la tenue à huis clos des audiences ou des
16 témoins qui seront entendus dans les dossiers ce
17 matin, HC-26, HC-27 et HC-28, qui concernent des
18 cas relevant de la Loi sur la Protection de la
19 jeunesse;

20

21 **INTERDIT** à quiconque de divulguer, de publier, de
22 communiquer ou de diffuser l'ensemble des
23 témoignages qui seront rendus dans les dossiers
24 HC-26, HC-27 et HC-28 - pourquoi "HC"? C'est "huis
25 clos". C'est l'abréviation;

1

2 **ORDONNE** que les médias prennent les mesures pour
3 que les appareils d'enregistrement visuels ou
4 sonores soient inopérants afin de respecter la
5 présente ordonnance.

6

7 Éventuellement, évidemment - même s'il n'y a
8 pas de diffusion, il y a un enregistrement - il y
9 aura une transcription des témoignages, qui seront
10 par la suite caviardés, sous la supervision du
11 procureur en charge du dossier, et transmis aux
12 parties pour avoir leurs commentaires. Et ensuite
13 je lèverai l'ordonnance de publication concernant
14 la partie caviardée, ce qui fera en sorte que tout
15 ce qui concerne l'identification des enfants, des
16 parties, ou ce qui pourrait permettre de les
17 identifier seront enlevées. Alors il restera la
18 substance du problème, sans qu'on puisse identifier
19 qui ça concerne. Ça va?

20 Alors ceci dit, Me Bourget, je vous invite à
21 présenter votre premier témoin.

22 **Me DONALD BOURGET :**

23 Alors effectivement, il s'agit de madame [REDACTED],
24 mère de famille qui, pour l'occasion, est
25 accompagnée de sa fille [REDACTED] à sa demande, âgée de

ANNEXE 2
NOTES STÉNOGRAPHIQUES CAVIARDÉES

1 Suspension de l'audience quelques minutes.

2 SUSPENSION

3 -----

4 REPRISE

5 **LA GREFFIÈRE :**

6 Reprise de l'audience.

7 **LE COMMISSAIRE :**

8 Alors bonjour. Me Bourget, je comprends que nous
9 allons procéder dans le dossier suivant, qu'on
10 appelle HC-27?

11 **Me DONALD BOURGET :**

12 Absolument.

13 **LE COMMISSAIRE :**

14 Huis clos pour 27.

15 **Me DONALD BOURGET :**

16 Pour huis clos.

17 **LE COMMISSAIRE :**

18 Et vous allez nous présenter votre témoin?

19 **Me DONALD BOURGET :**

20 Oui, effectivement. Il s'agit de madame
21 qui est mère de plusieurs enfants et qui a eu à
22 transiger avec la Direction de la protection de la
23 jeunesse. Et effectivement, elle dénonce le fait
24 qu'elle a été étiquetée dès le départ, et que cette
25 étiquette l'a suivie et qu'elle n'a pas eu de

1 chance de reprendre la garde de ses enfants, malgré
2 les thérapies qu'elle a suivies. Donc elle déplore
3 aussi le manque d'écoute et d'aide en tant que
4 parent, par la Direction de la protection de la
5 jeunesse.

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 Alors Madame [REDACTED], bienvenue. Je vais demander
8 à madame la greffière de vous assermenter, mais
9 avant, je vais souligner que je vais permettre à
10 madame Ruperthouse, qui travaille au soutien de
11 mieux-être à la Commission, pour vous accompagner.
12 Je pense que c'est votre souhait qu'elle soit avec
13 vous.

14 **MME [REDACTED] :**

15 Oui.

16 **LE COMMISSAIRE :**

17 Ainsi qu'aux intervenantes du Centre de santé de
18 [REDACTED] qui sont présentes dans la salle. Elles
19 sont au courant de l'ensemble des dossiers, dont
20 celui-là. Ça vous convient Madame [REDACTED]

21 **MME [REDACTED] :**

22 Oui.

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 C'est d'accord?

25 **MME [REDACTED] :**

1 Oui.
2 -----
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

1 [REDACTED]
2 Assermentée

3 -----

4 **Me DONALD BOURGET :**

5 Alors effectivement, Madame [REDACTED], j'ai mentionné
6 le fait que vous étiez la mère de plusieurs
7 enfants. Et à quand remonte là, les premières
8 interventions de la Direction de la protection de
9 la jeunesse, dans votre famille?

10 **MME [REDACTED] :**

11 Ah, ça remonte à longtemps ça. Ça remonte peut-
12 être à deux mille quatre... deux mille quatre
13 (2004), deux mille cinq (2005). Plutôt deux mille
14 quatre (2004). Parce qu'en deux mille cinq (2005),
15 je suis partie de [REDACTED].

16 **Me DONALD BOURGET :**

17 Vous aviez combien d'enfants à ce moment-là?

18 **MME [REDACTED] :**

19 J'en avais quatre (4).

20 **Me DONALD BOURGET :**

21 Quatre (4) enfants qui étaient avec vous?

22 **MME [REDACTED] :**

23 Oui, quatre (4) enfants avec moi, mais j'avais déjà
24 placé une en deux mille trois... non, en deux mille
25 quatre (2004), avec ma cousine, comme

26

1 traditionnellement, sans les services sociaux, puis
2 toute.

3 **Me DONALD BOURGET :**

4 Par vous-même là, c'est-à-dire.

5 **MME** [REDACTED] :

6 Oui. Par moi-même.

7 **Me DONALD BOURGET :**

8 O.K.

9 **MME** [REDACTED] :

10 Avec le consentement du père.

11 **Me DONALD BOURGET :**

12 Et là vous aviez trois (3) enfants avec vous?

13 **MME** [REDACTED] :

14 Oui. J'avais trois (3) enfants à charge.

15 **Me DONALD BOURGET :**

16 Alors qu'est-ce qui s'est passé là, pour que la DPJ
17 intervienne?

18 **MME** [REDACTED] :

19 Ça s'est passé une journée du trente (30) mars,
20 c'était l'anniversaire à ma fille, fait que,
21 j'étais partie à [REDACTED] avec mon conjoint. Dans
22 ce temps-là c'était... j'étais déjà mariée avec
23 lui. C'était mon conjoint, c'était mon mari. Fait
24 que, je suis partie à [REDACTED]. Fait que, j'étais
25 supposée acheter le gâteau puis toute. Je me suis

1 en revenue chez nous, le soir, il était tard, à peu
2 près une heure (1 h) du matin. Fait que [REDACTED]
3 (inaudible) était supposée le fêter, mais il y
4 avait une jeune fille là-dedans, qui gardait, fait
5 que c'est elle qui a fait le signalement.

6 À ma connaissance, je savais pas que mes
7 enfants étaient déjà fait... qu'ils s'étaient fait
8 déjà amener par les services sociaux, la DPJ.
9 Quand... parce que j'ai eu un flash, j'ai eu un
10 *blackout* de toute ça, après ça, parce que je sais
11 pas qu'est-ce qui s'est passé. Mais, à ma
12 connaissance, après ça j'ai pas... on m'a dit
13 qu'ils allaient le placer pour trente (30) jours ou
14 bien... pour quelques jours au début, après ça
15 c'était pour trente (30) jours. J'ai pas passé à
16 la Cour, mais, on m'a dit que, ça allait être pour
17 le... à majorité.

18 **Me DONALD BOURGET :**

19 Dès le début, on vous a...

20 **MME [REDACTED] :**

21 Dès le début, on m'a dit que c'était pour trente
22 (30) jours. Mais après ça, quand ç'a passé trente
23 (30) jours, il m'a dit, après ça, c'était pour la
24 majorité qu'il allait.

25 **Me DONALD BOURGET :**

1 O.K. Est-ce qu'on vous a offert de l'aide ou est-
2 ce qu'on vous a demandé d'aller chercher de l'aide?

3 **MME** [REDACTED] :

4 Bien, on m'a... bien, c'est pas vraiment les
5 services sociaux qui m'a... la DPJ qui m'a donné de
6 l'aide. Ça m'a venu par moi-même d'aller en
7 thérapie. Fait que j'ai fait la thérapie avant que
8 ça aggrave mon cas. Mais ç'avait déjà comme
9 aggravé déjà après, comme que mes enfants pouvaient
10 pas revenir, fait que moi je me suis laissée... je
11 me suis laissée aller.

12 **Me DONALD BOURGET** :

13 Vous vous êtes laissée aller parce que vous pouviez
14 pas ravoir la garde de vos enfants?

15 **MME** [REDACTED] :

16 Non. C'est ça. Bien, vu aussi que je vivais déjà
17 la violence conjugale (inaudible), avec mon mari
18 puis, ça, je l'avais pas mentionné... ça, je
19 l'avais pas mentionné de même. Mais je vivais déjà
20 de la violence conjugale avec mon mari, puis fait
21 que mes enfants, t'sé, voyaient déjà la violence,
22 fait que... J'ai essayé de reprendre mes enfants
23 mais ça marchait plus, puis...

24 **Me DONALD BOURGET**:

25 Étiez-vous séparée?

1 **MME** [REDACTED] :

2 J'étais pas séparée encore, non.

3 **Me DONALD BOURGET** :

4 Vous êtes-vous séparée à un moment donné?

5 **MME** [REDACTED] :

6 Je me suis séparée en deux mille cinq (2005), quand
7 je suis partie de là. Quand je suis partie de chez
8 moi.

9 **Me DONALD BOURGET** :

10 De [REDACTED] ?

11 **MME CINDY BRAZEAU** :

12 Oui. Du [REDACTED] oui.

13 **Me DONALD BOURGET** :

14 O.K. Et à ce moment-là, est-ce que vous aviez été
15 chercher de l'aide? Est-ce que vous aviez été en
16 thérapie?

17 **MME** [REDACTED] :

18 J'ai été chercher de l'aide. J'ai été chercher de
19 l'aide. J'ai... j'ai fait une thérapie à Québec.
20 Ç'a duré comme deux (2) semaines. Je l'ai
21 complétée, je suis en *renvenue* au [REDACTED] Mais
22 ç'a pas duré longtemps non plus.

23 Mais que, mes enfants étaient encore placés,
24 fait que t'sé, moi j'étais... j'ai tout essayé pour
25 les ravoir. Les visites... les visites, ça durait

1 comme trois (3) heures de temps seulement au [REDACTED]
2 [REDACTED]. Fait que quand qu'ils retournaient eux
3 autres, ils voulaient pas retourner mes enfants.
4 T'sé, je les voyais pleurer là.

5 **Me DONALD BOURGET :**

6 Donc, ça a été difficile pour eux, puis ça a été
7 difficile pour vous aussi,...

8 **MME [REDACTED] :**

9 Oui.

10 **Me DONALD BOURGET :**

11 ... le fait qu'ils ne reviennent pas.

12 **MME [REDACTED] :**

13 Um.

14 **Me DONALD BOURGET :**

15 Alors qu'est-ce que... comment vous avez réagi,
16 vous avez quitté [REDACTED] ?

17 **MME [REDACTED] :**

18 Oui. J'ai quitté le [REDACTED], parce que c'était
19 trop dur pour moi là.

20 **Me DONALD BOURGET :**

21 Est-ce que ça a été une période difficile pour
22 vous?

23 **MME [REDACTED] :**

24 Oui. Je pense que je trouve ça difficile à ce
25 moment. Tu recules dans mon passé. Parce que,

1 tantôt je me stressais pas mais... ça me stressait
2 dedans mais... t'sé, je savais pas comment réagir à
3 toute ça. T'sé, de pas avoir mes enfants... Mes
4 enfants sont embarqués avec la DPJ, puis avec la
5 police puis toute. T'sé, qui crient "Maman" puis
6 toute là. Ils savent pas c'est quoi, qu'est-ce qui
7 se passait. Puis il m'a mis...

8 À chaque fois que mes enfants s'en allaient,
9 ils pleuraient tout le temps, à chaque fois, à
10 chaque retour. Là ils me disaient qu'il y a un
11 bout de temps, après ça il m'a dit qu'il voulait
12 plus embarquer, il (ne) voulait plus se rendre là-
13 bas, à [REDACTED], avec la madame en question, la
14 personne. C'est juste après quelques années que
15 mes enfants ont commencé à partager qu'est-ce qu'il
16 arrivait là-bas dans la maison.

17 **Me DONALD BOURGET :**

18 Vous parlez de la famille d'accueil?

19 **MME [REDACTED] :**

20 Oui. En famille d'accueil.

21 **Me DONALD BOURGET:**

22 Vous avez su après qu'il y avait des problèmes?

23 **MME [REDACTED] :**

24 Oui.

25 **Me DONALD BOURGET :**

1 Quel genre de problème?

2 **MME** [REDACTED] :

3 Je l'ai su juste après, parce qu'ils étaient trop
4 jeunes pour nous dire qu'est-ce qui se passait
5 vraiment, là. Puis j'avais mon garçon de deux (2)
6 ans qui parlait beaucoup. Il était vraiment
7 hyperactif. Mais quand il est revenu, il (ne)
8 parlait plus pantoute, il (ne) jouait plus, il
9 était tout enfermé par lui-même.

10 Puis j'ai mon grand garçon qui m'a blâmée
11 de... que c'était toute ma faute qu'est-ce qui est
12 arrivé à son petit frère puis toute.

13 Puis j'ai ma fille aussi, qui m'a comme dit un
14 peu qu'est-ce qui se passait, mais elle était...
15 elle voyait pas parce qu'elle était plus gentille
16 avec elle, je crois, la madame.

17 Aujourd'hui, je peux blâmer les services
18 sociaux, la DPJ, que, j'ai un garçon qui est encore
19 à [REDACTED] il a quinze (15) ans aujourd'hui, ça
20 fait trois (3) ans qu'il est là. T'sé, je veux pas
21 blâmer... bien, je peux blâmer, oui, la DPJ, qu'eux
22 autres ils l'ont mis dans cette famille-là au lieu
23 d'une autre. T'sé, eux autres aussi, ils le
24 savaient pas, puis ils voulaient pas rien savoir
25 qu'est-ce qu'on disait, qu'il se sentait mal, qu'il

1 voulait pas être là-bas. Ils nous écoutaient pas
2 pantoute. Ils disaient que c'était juste un...
3 puis c'était juste les enfants qui disaient ça.

4 Ils en ont des enfants qui voulaient déménager
5 de là. Ma fille me l'a dit plusieurs fois, qu'ils
6 voulaient déménager de là, avant que moi, que je
7 pars... avant que moi je parte du [REDACTED]

8 Fait que je suis partie de là, j'étais
9 vraiment... (inaudible) moi-même là. Je savais
10 quoi mes enfants, je les croyais mes enfants, ils
11 étaient plus grands, ou bien si c'était moi qui a
12 perdu contrôle de ma vie. C'est ça que je vous
13 dis.

14 **Me DONALD BOURGET :**

15 Puis est-ce que la DPJ a cru vos enfants?

16 **MME [REDACTED] :**

17 Non. Ils ont pas cru mes enfants. Ç'a pris du
18 temps avant qu'ils croient, avant que [REDACTED]
19 [REDACTED] fait encore déposer une... sa déposition
20 qu'est-ce qui a arrivé à ses petits-enfants. Puis
21 c'est grâce à elle qu'elle a sorti de là mes
22 enfants. Qu'il y a eu des plaintes à propos de
23 la... de la famille en question. Parce que c'était
24 pas les premiers enfants qu'ils faisaient subir de
25 la violence psycho... physiquement... Pas

1 physiquement. Psychologiquement, je pense c'est ça
2 qu'on dit.

3 **Me DONALD BOURGET :**

4 Oui. Violence psychologique dans la famille
5 d'accueil.

6 **MME** [REDACTED] :

7 Oui.

8 **Me DONALD BOURGET :**

9 Alors les enfants ont fini par sortir de cette
10 famille-là.

11 **MME** [REDACTED] :

12 Oui.

13 **Me DONALD BOURGET :**

14 Et le garçon de quinze (15) ans dont vous parliez
15 tantôt, qui est à [REDACTED], qui est un centre de
16 réadaptation, est-ce qu'il avait été dans cette
17 famille-là?

18 **MME** [REDACTED] :

19 Oui.

20 **Me DONALD BOURGET :**

21 O.K.

22 **MME** [REDACTED] :

23 D'après qu'est-ce que mon garçon me disait de... Il
24 avait dix (10) ans à cet âge-là. Il a resté là
25 trois (3) ans de temps, à peu près jusqu'à treize

1 (13) ans lui. Il voyait son petit frère se faire
2 enfermer dans le placard pendant des heures et des
3 heures. Il fallait que lui, il essaie de l'aider.
4 Quand il avait un gros train, il aimait pas ça
5 d'entendre les gros trains, fait que ça l'a
6 traumatisé pas à peu près.

7 **Me DONALD BOURGET :**

8 O.K.

9 **MME** [REDACTED] :

10 Aujourd'hui il prend des pilules de Ritalin puis
11 *toute*.

12 **Me DONALD BOURGET :**

13 Il est en centre de réadaptation. Il a des
14 problèmes?

15 **MME** [REDACTED] :

16 Oui, il a des problèmes. Il avait de la misère à
17 parler. Pourtant, c'était un petit gars qui était
18 très propre. Après ça il s'échappait dans son lit
19 puis *toute*, parce qu'il avait peur de bouger, il
20 avait peur de se... il avait peur des placards en
21 plus. Il faisait somnambule. Il y a eu plein
22 d'affaires avec lui que... que lui il a perdu
23 comme, l'estime de lui-même... de lui-même là. Il
24 est comme... Il (n')était plus là.

25 Physiquement, mentalement là, il était

1 vraiment renfermé en lui-même.

2 **Me DONALD BOURGET :**

3 Est-ce que vous avez des contacts actuellement,
4 avec vos enfants qui étaient placés?

5 **MME** [REDACTED] :

6 Oui. J'ai un garçon de vingt-deux (22) ans.
7 Aujourd'hui il a vingt-deux (22) ans. Puis j'ai
8 une fille de vingt et un (21) ans. J'ai ma fille
9 de vingt et un (21) ans qui habite avec moi ça fait
10 cinq (5) mois. J'ai eu mon garçon de vingt-deux
11 (22) ans *icitte*, l'année passée. Il a habité avec
12 moi pendant trois (3) mois. Mais il m'a pas parlé
13 encore de qu'est-ce qui s'est vraiment passé en
14 dedans, parce qu'eux autres ils... ils ont peur, je
15 sais pas, il a honte, qu'est-ce qu'ils ont vécu.

16 J'essaie d'en parler, mais, t'sé, j'attends
17 que... le bon moment. Je sais ce sont des adultes
18 aujourd'hui, mais, elle veut pas vraiment en parler
19 parce que... je sais pas pourquoi.

20 Mais t'sé, je veux pas les forcer non plus.

21 J'ai mon garçon de quinze (15) ans.

22 Aujourd'hui, c'est pas un petit gars que... qu'on
23 peut en parler de ses affaires, puis il va dire
24 qu'il s'en fout de toute qu'est-ce qui s'est passé,
25 que c'est du passé c'est *toute*. Parce que lui, il

1 est encore en médication. Il a beaucoup
2 d'imagination. Je sais pas comment le dire,
3 décrire vraiment mon garçon, mais, je peux pas dire
4 que... je le sais pas comment le décrire, parce
5 qu'il (n')est plus là. Bien, il est là, oui,
6 mais... faire des médications pour qu'il reste
7 tranquille puis toute là...

8 **Me DONALD BOURGET :**

9 Et éventuellement, vous avez... vous allez avoir à,
10 possiblement, renouer contact avec lui,...

11 **MME** [REDACTED] :

12 Oui.

13 **Me DONALD BOURGET :**

14 ... apprendre à le connaître et que lui apprenne à
15 vous connaître?

16 **MME** [REDACTED] :

17 Je l'appelle souvent. Bien, lui m'appelle souvent.
18 Il m'appelle quasiment... un bout de temps la
19 semaine passée, il m'appelait chaque jour. Comme
20 c'est là, il m'a pas appelé ça fait deux (2) jours,
21 deux-trois (2-3) jours. Là... Parce que là il est
22 enfermé à [REDACTED], puis il sait, ça fait six (6)
23 mois qu'il est enfermé, il a pas... il a pas de
24 sortie, rien. Parce que ça c'était le refuge où ce
25 qu'ils peut pas sortir les enfants là, parce qu'ils

1 sont trop... je sais pas comment le décrire là.

2 **Me DONALD BOURGET :**

3 Est-ce que la DPJ est encore dans votre vie
4 aujourd'hui?

5 **MME [REDACTED] :**

6 Oui. J'en ai... J'ai encore la DPJ derrière moi,
7 qui me... pour mes autres enfants. Bien, j'en ai
8 deux (2) autres enfants, non.

9 **Me DONALD BOURGET :**

10 Vous avez deux (2) autres enfants qui sont suivis
11 par la DPJ?

12 **MME [REDACTED] :**

13 Non.

14 **Me DONALD BOURGET :**

15 Non.

16 **MME [REDACTED] :**

17 J'ai mes deux (2) avec mon mari aujourd'hui; parce
18 que j'ai été divorcée en deux mille sept... en deux
19 mille huit (2008), avec mon premier conjoint. Ça
20 faisait huit ans... ça faisait cinq (5) ans qu'on
21 était mariés avant que moi je me sépare. Fait que
22 j'ai décidé de divorcer.

23 Puis là aujourd'hui, je suis remariée encore,
24 que j'ai deux (2) petites filles avec, de quatre
25 (4) ans puis treize (13) mois. Mais j'ai pas la

1 DPJ avec moi.

2 **Me DONALD BOURGET :**

3 Est-ce que la DPJ est intervenue, à un moment donné
4 ou l'autre, pour ces enfants-là?

5 **MME [REDACTED] :**

6 Oui. La première année, ils m'ont... en deux mille
7 treize (2013), quand j'ai accouché, le... ils ont
8 intervenu. Ils m'ont suivi pendant un mois, si
9 j'étais stable oui ou non.

10 **Me DONALD BOURGET :**

11 O.K.

12 **MME [REDACTED] :**

13 Si méditer, si étiquette... - comment... -
14 étiqueter. Parce que moi, il était
15 marqué "alcoolique toxicomane" icitte là, dans mon
16 front. C'était juste ça. J'ai essayé d'avoir la
17 garde de ma fille [REDACTED] en deux mille... en deux
18 mille douze (2012). J'étais déjà étiquetée
19 alcoolique toxicomane.

20 Parce que moi je restais à [REDACTED] [REDACTED]
21 j'ai habité [REDACTED] pendant dix (10) ans à [REDACTED].
22 J'ai eu... j'allais avoir la garde de ma fille,
23 mais eux autres... DPJ, ils m'ont étiquetée comme
24 alcoolique toxicomane, (inaudible) de rabaisser.
25 J'ai été rabaisée à propos de ça aussi.

1 J'avais mon... j'avais un autre... bien, j'ai
2 eu différents pères. J'en ai eu quatre (4) au
3 début, avec le même père. J'en ai eu deux (2)
4 autres, deux (2) autres filles, différents pères,
5 après ça, avec les deux (2) autres, c'est avec le
6 même père.

7 Que j'ai une fille qui se nomme [REDACTED], ils
8 vivent à [REDACTED] Excusez. En ce moment, ils
9 habitent encore [REDACTED]. Bien, cette petite
10 fille-là que j'essaie d'avoir la garde, que j'ai
11 pas pu avoir la garde parce que la DPJ m'a dit
12 qu'elle était, comme ma collègue, toxicomane, que
13 j'étais instable. Puis pourtant j'avais arrêté de
14 consommer cette année-là, pour mon gré, pour moi-
15 même. C'est moi qui a voulu arrêter de consommer.

16 **Me DONALD BOURGET :**

17 Vous avez subi combien de thérapies pour vous aider
18 dans votre problématique de consommation?

19 **MME [REDACTED] :**

20 J'en ai fait sept (7) en toute. J'en ai faite sept
21 (7) en toute.

22 **Me DONALD BOURGET :**

23 Et est-ce que, effectivement vous avez senti, à un
24 moment donné ou l'autre, qu'il y avait une
25 reconnaissance des efforts que vous faisiez par la

1 DPJ, est-ce que vous avez senti qu'ils... étaient à
2 l'écoute là, de votre cheminement?

3 **MME** [REDACTED] :

4 De l'écoute, seulement deux mille quatorze (2014).
5 Quand ils m'ont...

6 **Me DONALD BOURGET** :

7 Récemment.

8 **MME** [REDACTED] :

9 Quand ils m'ont lâchée avec mes... pour mes deux
10 (2) bébés. And avec mon autre fille de quatre (4)
11 ans. Fait qu'avant ça, j'avais pas d'écoute
12 pantoute.

13 Mais ils essaient tout le temps de me
14 rabaisser puis toute: "si tu fais ça, si tu t'en
15 vas là, si tu t'en retournes à [REDACTED] si tu t'en
16 vas consommer encore, qu'est-ce qui va arriver à
17 ton bébé, c'est qui qui va le garder, c'est qui qui
18 va être là?"

19 Tout le temps, tout le temps les mêmes
20 questions qu'ils me posaient, à chaque rencontre
21 qu'ils me faisaient rencontrer. Fait que moi
22 j'étais tout le temps accompagnée de madame [REDACTED]
23 [REDACTED] madame [REDACTED]. J'étais tout le
24 temps accompagnée d'elle.

25 **Me DONALD BOURGET** :

1 Puis même dans les périodes où vous étiez
2 abstinente, que vous aviez...

3 **MME** [REDACTED] :

4 Oui oui.

5 **Me DONALD BOURGET** :

6 ... cesser de consommer, encore là...?

7 **MME** [REDACTED] :

8 Oui. Même à cette période-là, c'était tout le
9 temps... tout le temps de me rabaïsser. Je me
10 faisais tant rabaïsser, étiqueter, je suis une
11 alcoolique toxicomane. Que j'étais instable, c'est
12 de ça. Que j'étais violente aussi. C'était marqué
13 même dans le dossier que j'étais violente.

14 **Me DONALD BOURGET** :

15 Vous avez vu ça dans le dossier?

16 **MME** [REDACTED] :

17 Oui. Je l'ai vu ça, dans le dossier.

18 **Me DONALD BOURGET** :

19 Alors que... est-ce qu'il y avait des situations?

20 **MME** [REDACTED] :

21 Oui, j'ai eu des situations de violence aussi dans
22 mon passé.

23 **Me DONALD BOURGET** :

24 Violence conjugale ou violence familiale?

25 **MME** [REDACTED] :

1 Bien, violence... C'est moi qui faisais la
2 violence. Je faisais la violence à mon conjoint.

3 **Me DONALD BOURGET :**

4 O.K.

5 **MME [REDACTED] :**

6 Parce que c'était violence. C'était marqué dans
7 mon dossier. Que même les services sociaux qu'il
8 était marqué, *toutes* dans le papier de rapport là.

9 **Me DONALD BOURGET :**

10 L'encouragement, l'aide vous avez été la chercher
11 où finalement? Qui vous a supportée?

12 **MME [REDACTED] :**

13 J'ai beaucoup de support de [REDACTED]
14 Madame [REDACTED] Quand même que j'étais divorcée
15 avec son propre fils, son fils, elle m'a toujours
16 supportée.

17 **Me DONALD BOURGET:**

18 Ça c'est votre belle... votre ex-belle-mère là.

19 **MME [REDACTED] :**

20 Oui. Ça c'est mon ex-belle-mère, oui.

21 **Me DONALD BOURGET :**

22 O.K.

23 **MME [REDACTED] :**

24 Elle m'a toujours supportée. Elle essaie de
25 m'aider le mieux qui pouvait. Fait qu'un bon jour,

1 j'ai... un bon matin, je me suis réveillée, fait
2 que, j'en ai assez, je rentre en thérapie, c'est ça
3 j'ai dit à elle. Fait qu'elle est venue. T'sé,
4 elle était là pour moi, elle m'a aidée dans toutes
5 mes démarches. Puis les services sociaux étaient
6 pas au courant que je rentrais en thérapie. Ils
7 l'ont su juste après, quand je suis arrivée. Mais
8 c'est là, après ça encore, qu'ils m'ont... qu'ils
9 m'ont essayé de rabaisser, quand je suis arrivée.

10 **Me DONALD BOURGET :**

11 Vous ne leur aviez pas dit que vous alliez en
12 thérapie...

13 **MME [REDACTED] :**

14 Non.

15 **Me DONALD BOURGET :**

16 ... parce que...

17 **MME [REDACTED] :**

18 Non.

19 **Me DONALD BOURGET :**

20 Pourquoi? Vous aviez pas confiance ou...?

21 **MME [REDACTED] :**

22 Non, j'avais aucune confiance en eux autres.

23 C'était juste... c'était tout le temps les mêmes
24 choses qu'ils me disaient, "est-ce que tu vas aller
25 boire encore", puis toute là. Tout le temps ça.

1 C'était une madame qui était assez méchante là-
2 dedans, qui me disait tout le temps si j'allais
3 boire oui ou non.

4 **Me DONALD BOURGET :**

5 Mais c'était toujours par rapport...

6 **MME [REDACTED] :**

7 Oui.

8 **Me DONALD BOURGET :**

9 ... à votre passé.

10 **MME [REDACTED] :**

11 C'est juste si j'allais retourner à [REDACTED]
12 encore.

13 **Me DONALD BOURGET :**

14 O.K. Puis comment vous avez pu garder le lien avec
15 vos enfants? Vous parlez de visite de deux (2)
16 heures. Ça devait être difficile de...

17 **MME [REDACTED] :**

18 Oui oui, c'est difficile. Vraiment difficile.

19 **Me DONALD BOURGET :**

20 Comment réagissaient vos enfants?

21 **MME [REDACTED] :**

22 Les enfants, ils *rushaient* pas mal. Elle était
23 tellement contente d'être arrivée chez nous, il
24 pensait qu'il allait rester pour la fin de semaine
25 ou pour le mois pour... ou bien pour le restant là.

1 Bien moi je le disais, il fallait que je le disais,
2 qu'il fallait qu'il retourne à telle heure. Ils
3 *sontaient* pas contents là. J'essayais de profiter
4 le mieux que je pouvais avec eux autres. Moi je le
5 voyais dans son visage, le regard, qu'il était...
6 il était... qu'il souffrait vraiment là.

7 **Me DONALD BOURGET :**

8 Est-ce qu'on comprend que, il y a eu un premier
9 signalement là, je pense, en deux mille quatre
10 (2004) ou au début, vu que c'est toujours le
11 même... les mêmes faits, le même signalement qui
12 vous suivait tout le temps ou...?

13 **MME** [REDACTED] :

14 Oui. Oui. C'était tout le temps le même
15 signalement comme.

16 **Me DONALD BOURGET :**

17 Il y a pas eu d'autres signalements que toujours la
18 répétition de celui-là?

19 **MME** [REDACTED] :

20 Mes enfants ils sont jamais revenus, après le
21 premier signalement. Même pas pour trente (30)
22 jours comme qu'ils disaient. Trente (30) jours
23 après, ils sont pas revenus. À ma connaissance,
24 ils sont pas revenus. Même si ça fait longtemps
25 là. C'est ça, après deux mille cinq (2005), moi je

1 suis partie, quand... on m'a dit que mes enfants
2 allaient être placés à majorité.

3 **Me DONALD BOURGET :**

4 Dès le début, ils vous ont dit ça.

5 **MME [REDACTED] :**

6 Dès le début, oui.

7 **Me DONALD BOURGET :**

8 Euh, comment vous auriez souhaité que les choses se
9 passent différemment?

10 **MME [REDACTED] :**

11 Parce qu'au [REDACTED], avant ça, il y avait pas
12 beaucoup de services. À qui demander de l'aide
13 puis *toute* là. Peut-être ça, j'aurais bien aimé
14 que... qu'il y ait une madame qui vient m'aider
15 pour avoir la garde de mes enfants.

16 **Me DONALD BOURGET :**

17 Puis ça c'est quelque chose que la DPJ ne pouvait
18 pas vous donner comme service, comme aide?

19 **MME [REDACTED] :**

20 Non. C'est parce qu'eux autres, t'sé, c'était
21 strict là. Il fallait... il fallait que tu fasses
22 ça, mais, tout de suite là. Il fallait que
23 t'aïlles... il fallait qu'ils (inaudible) eux
24 autres, toute, toute, toute, tout de suite, tout de
25 suite, tout de suite.

1 Peut-être qu'il y en avait d'autres familles
2 qui allaient bien. Oui. Peut-être qu'ils se
3 faisaient aider plus. Bien moi, c'est parce que
4 moi aussi je comptais pas pantoute peut-être aussi
5 là, de moi-même.

6 Ma mère a essayé de m'aider, on a essayé
7 d'être stables, on avait arrêté de consommer puis
8 toute, on avait arrêté pour un bon boutte. C'est
9 pour que les enfants reviennent. Mais ç'a pas
10 marché pareil. J'avais aucune aide on va dire.

11 La DPJ nous étiquetait qu'ils allaient
12 juste... pas nous étiqueter, ils nous disaient tout
13 le temps qu'ils allaient revenir si on faisait ça,
14 puis si on faisait ça. On faisait... on essayait
15 de suivre des... une madame... non, pas... - non,
16 pas celui de madame, ça c'était avec un autre.

17 T'sé, j'aurais aimé ça qu'elle ait plus de
18 services avant ça, avec... au [REDACTED] avec une
19 madame du [REDACTED] qui vienne à l'aide là, comme.
20 Mais je savais pas à qui demander. Parce que
21 j'étais jeune moi, c'est... j'en ai que... J'étais
22 jeune aussi, j'avais vingt-quatre (24), vingt-trois
23 (23) ans. Vingt-trois (23), vingt-quatre (24) ans.
24 Je connaissais pas c'était quoi la DPJ avant ça.
25 Parce qu'avant que... jusqu'à tant que, qu'ils

1 viennent chez nous, qu'ils débarquent chez nous,
2 qu'ils nous enlèvent mes enfants.

3 **Me DONALD BOURGET :**

4 Puis comment vous réagissiez quand vous faisiez ce
5 qu'ils vous demandaient de faire, puis vous
6 espérez le retour, puis que les enfants ne
7 revenaient pas finalement?

8 **MME** [REDACTED] :

9 J'ai trouvé ça dur, très très dur. Ça m'a comme
10 enlevé de... une partie de moi là. Que j'avais
11 pas... j(e n')avais plus d'espoir pour... qu'ils
12 puissent s'en revenir. Fait que moi j'ai décidé de
13 partir du [REDACTED] fait que, ç'a parti comme ça.

14 **Me DONALD BOURGET :**

15 O.K. Est-ce que vous êtes revenue au [REDACTED] ?

16 **MME** [REDACTED] :

17 Je suis revenue dix (10) ans après ça. Je suis
18 revenue au [REDACTED], oui, mais je restais pas
19 longtemps. J'avais perdu contact avec... contact
20 avec mes enfants pendant trois (3) ans. Jusqu'à
21 tant que... bien, à cause que moi je consommais
22 beaucoup, fait que si j'étais... J'étais rendue
23 vraiment... vraiment dans mon bas-fonds là. C'est
24 ce que je peux dire.

25 Je les voyais temps en temps mes enfants, fait

1 que, je venais chercher... je les voyais (de) temps
2 en temps au [REDACTED]. Mais, avec l'autre, pendant
3 trois (3) ans après, c'est là que j'ai commencé à
4 les voir. Quand ils restaient avec la madame, sa
5 grand-mère, eux autres sa grand-mère paternelle,
6 c'est là que j'ai commencé à avoir contact avec eux
7 autres.

8 **Me DONALD BOURGET :**

9 O.K. Votre ex-belle-mère en fait là.

10 **MME [REDACTED] :**

11 Oui.

12 **Me DONALD BOURGET :**

13 Puis qu'est-ce qui a fait que vous avez décidé là,
14 de vous prendre en main, toutes les choses vont
15 bien aujourd'hui là? Est-ce que la DPJ vous a
16 aidée là-dedans, ou c'est...

17 **MME [REDACTED] :**

18 Non.

19 **Me DONALD BOURGET :**

20 ... vraiment par vous-même?

21 **MME CINDY BRAZEAU :**

22 C'est moi-même. J'ai fait de la thérapie en deux
23 mille douze (2012), c'est venu de moi-même aussi.
24 Fait qu'après ça, j'ai eu une rechute. J'ai fait
25 une autre thérapie encore, en deux mille....

1 L'année passée? Non. Deux mille seize (2016).

2 **Me DONALD BOURGET :**

3 Deux mille seize (2016).

4 **MME [REDACTED] :**

5 Oui. Fait que, ç'a venu de moi-même aussi. Parce
6 que ça me tentait pas que la DPJ encore... débarque
7 dans ma vie, pour mes deux (2) autres enfants avec
8 qui que j'ai la garde aujourd'hui, qui sont avec
9 moi.

10 **Me DONALD BOURGET :**

11 Ça c'est une crainte que vous aviez.

12 **MME [REDACTED] :**

13 Oui. J'ai une crainte encore que la DPJ débarque
14 encore dans ma vie. T'sé, je fais vraiment mon
15 possible pour avoir un contact avec mes autres
16 enfants aussi.

17 **Me DONALD BOURGET :**

18 Est-ce que, dans le passé, vous aviez, à un moment
19 donné, des périodes où vous aviez une résidence,
20 vous étiez en période de sobriété, que tout était
21 là pour le retour des enfants? Est-ce que c'est
22 arrivé dans le passé?

23 **MME [REDACTED] :**

24 Oui, c'est arrivé. C'est en deux mille... bien, en
25 deux mille cinq (2005), avant que je parte du [REDACTED]

1 [REDACTED], ça nous est arrivé qu'on consommait pas.

2 **Me DONALD BOURGET :**

3 Et avez-vous compris?

4 **MME [REDACTED] :**

5 Oui. Avant que toute nous dise qu'ils allaient
6 encore rester, encore là, six (6) mois, je sais pas
7 trop moi, c'était six (6) mois, après ça à
8 majorité. C'est là, après ça que j'ai abandonné.
9 J'ai trouvé ça tellement difficile que... que moi
10 puis mon mari, on a fini par se séparer.

11 **Me DONALD BOURGET :**

12 Donc, maintenant, vous avez refait votre vie.

13 **MME [REDACTED] :**

14 Oui.

15 **Me DONALD BOURGET :**

16 Sans la DPJ.

17 **MME [REDACTED] :**

18 Sans la DPJ. En deux mille treize... En deux
19 mille douze (2012), j'avais déjà un conjoint. J'ai
20 une maison. J'avais l'espoir que ma fille, une de
21 mes filles revienne chez moi, mais, j'ai perdu
22 l'espoir à cause qu'on m'étiquetait encore comme
23 alcoolique toxicomane. On me disait tout le temps
24 que j'allais continuer à boire puis toute. Mais
25 j'ai fait une rechute après ça. Pas longtemps

1 après ça j'ai eu un téléphone, que je pouvais avoir
2 la garde, mais c'était trop tard pour moi parce que
3 je buvais déjà. Fait que là, il a été placé à
4 majorité encore (à) [REDACTED]

5 Pourtant, j'essayais de toute faire de mon
6 mieux pour être au [REDACTED] revenir dans ma
7 communauté, juste pour avoir la garde de mes
8 enfants. À cause que la DPJ m'étiquetait tout le
9 temps comme alcoolique toxicomane, que... j'ai été
10 encore rouler à [REDACTED] puis toute là.

11 **Me DONALD BOURGET :**

12 La DPJ avait pas confiance en vous.

13 **MME [REDACTED] :**

14 Non.

15 **Me DONALD BOURGET :**

16 Vous, est-ce que vous avez eu confiance en la DPJ?

17 **MME [REDACTED] :**

18 J'avais confiance en eux autres, oui. J'ai
19 confiance en eux autres qu'ils m'aident. Mais,
20 j'ai perdu confiance après ça, quand elle m'a dit
21 que j'étais... que j'allais re-boire puis toute.
22 Même qu'ils étaient venus chez nous pour fouiller
23 dans mon frigidaire.

24 Pourtant, mon frigidaire, il manquait rien.

25 **Me DONALD BOURGET :**

1 Je n'ai pas d'autres questions Monsieur le
2 Commissaire.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 Est-ce que vous avez des questions?

5 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

6 J'aurai pas de questions Monsieur le Commissaire.

7 **LE COMMISSAIRE :**

8 Est-ce qu'il y a autres choses à ajouter Madame

9 [REDACTED]? Est-ce qu'il y a des choses...

10 **MME [REDACTED] :**

11 J'aurais juste aimé...

12 **LE COMMISSAIRE :**

13 ... que vous aimeriez me dire?

14 **MME [REDACTED] :**

15 J'aurais juste aimé que... que ça, ça se passe

16 d'une autre façon, pour mes enfants, pour moi.

17 T'sé, qu'ils débarquent pas comme ça dans ma vie,

18 puis... C'est exactement le même cas qu'on m'a

19 enlevé mes enfants dans mon passé.

20 Ah, j'ai eu rien qu'un signalement, fait que
21 mes enfants ils ont été placés à majorité après ça.

22 Aujourd'hui, mes plus vieux en tout cas, ils

23 sont contents d'être au [REDACTED] Que je suis

24 stable, que je suis au [REDACTED] que j'habite à...

25 que j'ai une maison puis toute, ils sont tellement

1 contents. Ça va être tout je crois.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 Alors merci d'avoir partagé avec nous. Je
4 comprends que, il y a eu des difficultés au début
5 des années deux mille (2000). Vous vous êtes
6 reprise en main, et c'est devenu difficile quand
7 vous vous êtes rendu compte qu'on se retrouvait
8 avec un placement à majorité, après un trente (30)
9 jours, un six (6) mois, et là, ç'a vraiment
10 descendu, si je comprends bien.

11 **MME** [REDACTED] :

12 Je trouve ça vraiment dommage que mon garçon de
13 quinze (15) ans aujourd'hui, soit vraiment
14 différent des autres.

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 Um-hum.

17 **MME** [REDACTED] :

18 À cause de la famille d'accueil, à cause des
19 services sociaux. Je peux blâmer les services
20 sociaux. C'est leur faute aussi.

21 **LE COMMISSAIRE :**

22 J'espère que vous allez être capable de... t'sé,
23 bon, vous parlez du bon moment, t'sé...

24 **MME** [REDACTED] :

25 Oui.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 ... d'arriver puis de recréer des contacts; c'est
3 quand même votre fils.

4 Et actuellement, je comprends bien, vous vous
5 êtes réorganisée, vous avez votre maison, vous avez
6 refait votre vie, ça va bien. Et vous avez espoir
7 de récupérer votre fille. On va...

8 **MME** [REDACTED] :

9 J'ai pas d'espoir pour récupérer ma fille parce que
10 moi je m'en vais en adoption avec elle.

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 Alors on...

13 **MME** [REDACTED] :

14 C'est ma décision. Parce que ma fille,
15 aujourd'hui, me connaît pas. Elle me connaît, oui,
16 elle sait c'est moi la mère. Mais c'est trop loin
17 [REDACTED] et au [REDACTED]. Fait que moi j'ai
18 décidé d'aller en adoption avec la famille. La
19 famille d'accueil avec qui qu'il est. Avec qui
20 qu'il habite aujourd'hui; ça fait huit (8) ans
21 qu'il est avec.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 Les distances sont grandes.

24 **MME** [REDACTED] :

25 Um.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 On va vous souhaiter que les contacts puissent se
3 rétablir, que...

4 **MME** [REDACTED] :

5 Um.

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 ... je pense qu'il y a tout l'avenir devant vous,
8 vous êtes encore jeune, vous avez... vos enfants
9 sont jeunes, je pense qu'on peut espérer que les
10 choses s'améliorent avec le temps, et que vous,
11 vous continuiez à prendre soin de vous, hein, votre
12 organisation, être heureuse,...

13 **MME** [REDACTED] :

14 Oui.

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 ... puis...

17 **MME** [REDACTED] :

18 Je suis heureuse.

19 **LE COMMISSAIRE :**

20 Oui. Bon.

21 **MME** [REDACTED] :

22 Je suis heureuse malgré mon passé.

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 Bon.

25 **MME** [REDACTED] :

1 Um.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 C'est de regarder vers l'avenir, en se disant,
4 bien, les choses peuvent être mieux et on peut
5 continuer à bien faire.

6 **MME** [REDACTED] :

7 Oui.

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 On va vous le souhaiter.

10 **MME** [REDACTED] :

11 Oui.

12 **LE COMMISSAIRE :**

13 On va vous souhaiter beaucoup de bonheur, et que
14 les contacts se rétablissent avec les enfants.
15 Puis, merci d'avoir partagé avec nous. Puis je
16 comprends que, ce qui vous a fait mal, c'est
17 d'avoir l'impression d'être étiquetée à cause de
18 problèmes qui remontent à longtemps et que vous
19 avez l'impression de toujours avoir l'étiquette
20 dans le front quand il est question de DPJ.

21 **MME** [REDACTED] :

22 Um.

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 Au lieu de regarder une situation telle qu'elle est
25 maintenant. Alors, je comprends votre... et on va

1 vous souhaiter que... du bonheur pour l'avenir.

2 **MME** [REDACTED] :

3 Merci.

4 **LE COMMISSAIRE** :

5 Merci beaucoup pour avoir partagé avec nous. On va
6 ajourner quelques minutes avant d'aller au témoin
7 suivant. Et merci encore.

8 **LA GREFFIÈRE** :

9 Suspension de l'audience quelques minutes.

10 SUSPENSION

11 -----

12 REPRISE

13 **LE COMMISSAIRE** :

14 Alors bonjour, bienvenu. Alors je comprends que
15 nous allons procéder dans le dossier HC-28.

16 **Me DONALD BOURGET** :

17 HC-28 pour...

18 **LE COMMISSAIRE** :

19 Avec madame [REDACTED]. Et qui sera accompagnée de
20 madame [REDACTED] et avec... à la demande de madame
21 [REDACTED] Alors Madame [REDACTED], vous êtes
22 bienvenue. Puis même si c'est à huis clos, on vous
23 autorise à rester dans la salle.

24 Alors on va procéder à l'assermentation du
25 témoin que vous allez nous présenter et ensuite on